

Département du Cher
Arrondissement de Bourges
Commune de Belleville sur Loire

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

018-211800263-20221024-2022_18CCAS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2022

Centre Communal d'Action Sociale
De la commune de BELLEVILLE SUR LOIRE

SEANCE DU 24 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre octobre à dix-neuf heures,
Le Centre Communal d'Action Social dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des mariages, sous la présidence de Bruno VAN DER PUTTEN

Nombre de membres		
référents au CCAS	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	10

Etaient présents : Mmes, NAQUIN, GOSSET, EVEN, DOISNE, VAN DER PUTTEN,
CONTRERAS, LEVEQUE
Mrs MAURO, DAVID

Absents excusés : Mme POULAIN, BRUNOT, PARAT
Absents : Mr JEANDEL, PARENT

Date de convocation : 17 octobre 2022

Secrétaire de séance : Isabelle NAQUIN

Mme POULAIN a donné pouvoir à Mme DOISNE

Délibération 2022-18

AIDE FINANCIERE

Aide financière à l'achat d'un ordinateur

Le Maire rappelle les règles d'obtention de l'aide financière de 200€, à l'achat d'un ordinateur, aux étudiants domiciliés sur la commune, dès l'entrée en études supérieures, chaque étudiant, doit déposer auprès du Centre Communal d'Actions Sociales :

- Une demande d'aide manuscrite,
- Un justificatif d'inscription en études supérieures,
- Facture acquittée,
- RIB.

Le président donne lecture de quatre demandes d'aide financière à l'achat d'un ordinateur, pour des étudiants domiciliés sur la commune.

L'assemblée après avoir étudié et validé les dossiers complets, décide à l'unanimité d'accorder cette aide. (Etat est annexé à la présente délibération).

L'aide sera versée par mandat administratif sur le compte de l'étudiante.

Pour copie conforme,

Bruno VAN DER PUTTEN
Président



Isabelle NAQUIN
secrétaire de séance.

Diffusion sur le site de la commune le... 24/10/2022

Transmis au contrôle de légalité le... 31/10/2022